



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nice, le mercredi 23 novembre 2016
L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes

A

Monsieur Gilles JEAN
Secrétaire Départemental
SNUIPP - FSU

Direction des
services
départementaux de
l'éducation
nationale
des Alpes-
Maritimes

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Tél : 04 93 53 70 70

MJF / DOS

Affaire suivie par :
IENA

Téléphone
04 93 72 64 01
Fax
04 93 72 63 44
Mél.
iena06@ac-nice.fr

Monsieur le Secrétaire Départemental,

J'accuse réception des éléments relatifs au redécoupage des circonscriptions, que vous avez bien voulu m'adresser qui appellent de ma part les observations suivantes :

1. S'agissant des écoles de St-André

En 2016 54 élèves originaires de la commune ont été inscrits en 6eme (source SCO 015 - origine scolaire en 2nd degré) : 11 à Duruy Nice (19%), 12 à Cassin Tourettes (21%) mais surtout 29 dans le privé sous contrat dont 20 à Don Bosco (en face de Duruy) et 7 à Sasserno. Le total Duruy - Don Bosco - Sasserno s'établit à 38 soit 72 %.

En 2015 : 47 élèves originaires de la commune ont été inscrits en 6eme (source SCO 015 - origine scolaire en 2nd degré) : 7 à Duruy Nice (15%), 14 à Cassin Tourettes (30%), mais surtout 25 dans le privé sous contrat dont 18 à Don Bosco et 3 à Sasserno (38%). Le total Duruy - Don BOSCO - Sasserno s'établit à 28 soit 60 %.

Vous observerez que les dérogations pèsent beaucoup moins que le choix vers le privé sur Nice. L'option du rattachement à DURUY a donc toute sa légitimité.

2. S'agissant des écoles St-Charles

Vous proposez de rattacher St Charles au collège Nucera pour avoir une continuité dans le Rep +. Je vous rappelle que la sectorisation relève de la compétence du conseil départemental.

3. S'agissant des autres écoles relevant du secteur GIONO

Vous dites qu'elles n'ont plus vocation à aller sur la circonscription de St André. Celle-ci devenant Nice 7, son Inspecteur pourra tout autant piloter les écoles de Giono que ne le fait celui de Nice 2 aujourd'hui.

4. La question du coordonnateur du REP DURUY

Elle n'est pas à mettre sur le même plan. Nous pourrions l'examiner à un autre moment, quel que soit l'Inspecteur en charge du copilotage de ce réseau, en fonction des moyens dont nous disposerons et des choix que nous ferons.

5. S'agissant des écoles de BIOT

Le critère retenu pour ce redécoupage étant celui d'une cohérence pédagogique (un seul et même IEN pour un seul et même secteur de collège avec les écoles qui "l'alimentent") il est logique que l'école Moulin Neuf qui envoie à peine le 1/3



2 / 2

de ses élèves au collège l'EGANAUDE, reste rattachée à la Circonscription d'Antibes. Si, en 2016, dans une cohorte de 31, ils étaient 10 à y être orientés plus 7 au titre des sections internationales, ils n'étaient que 8 (issus d'une cohorte de 34) en 2015, et 7 (issus d'une cohorte de 37) en 2014.

Effectivement, les écoles de la commune de Biot se trouveront désormais rattachées à 2 circonscriptions, Antibes et Valbonne. Mais cette situation n'a rien d'exceptionnel sachant que le critère du découpage administratif passe aujourd'hui au second plan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Michel Jean FLOC'H